

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 7 juillet 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un recrutement sans concours réservé aux agents non titulaires pour l'accès au corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et fixant le nombre de postes (recrutement dans le grade d'adjoint administratif de 2^e classe)

NOR : DEVK1516465A

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 7 juillet 2015, est autorisée au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un recrutement sans concours réservé aux agents non titulaires pour l'accès au corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, dans le grade d'adjoint administratif de 2^e classe.

Le nombre total de places offertes au recrutement réservé est fixé à 34 places.

Ces places sont réparties de la manière suivante :

RÉGIONS	PLACES
Administration centrale	4
Haute-Normandie	2
Lorraine	1
Rhône-Alpes	1
Midi-Pyrénées	1
PACA	8
Aquitaine	2
Basse-Normandie	2
Bretagne	1
Pays de la Loire	1
ENPC	5
Ile-de-France	6
Total	34

La composition des commissions de sélection fera l'objet d'un arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Tous renseignements complémentaires, relatifs notamment aux modalités et aux périodes d'inscription, peuvent être obtenus auprès des bureaux de gestion du personnel des services dans lesquels sont affectés les agents éligibles à ce dispositif.